



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ARSC

Jeudi, le 1^{er} mars 2018

RAPPORT DU COMITÉ DE DISCIPLINE

Voici certaines statistiques provenant du *Championnat extérieur ARSC 2017* qui totalise 3 244 matchs.

Il y a eu 66 dossiers traités en audience

- Comparativement à 96 dossiers en 2016
- Comparativement à 60 dossiers en 2015

Cas les plus fréquents

- Il y a eu 37 cas de violence (frapper, participé à une bagarre et violence)
 - Comparativement à 39 en 2016
 - Comparativement à 34 en 2015
- Il y a eu 20 cas d'abus verbal (insulte, langage obscène et propos sexistes, contestations des décisions).
 - Comparativement à 36 en 2016
 - Comparativement à 16 en 2015

Ce sont 94 contrevenants (73 en 2016) qui ont reçu des suspensions additionnelles

- 33 : un match additionnel (53 en 2016)
- 45: deux matchs additionnels
- 7 : trois matchs additionnels
- 9 : quatre matchs et plus

Il y a eu trois contrevenants (18 en 2016) qui ont été suspendus jusqu'à la prochaine audition parce qu'ils ne se sont pas présentés

Expulsions

Ce sont 345 personnes qui ont été expulsées lors de matchs.

- Comparativement à 347 en 2016
- Comparativement à 326 en 2015



Fournisseurs officiels de l'ARS Concordia



- 114 ont reçu deux avertissements.
 - Comparativement à 127 en 2016
 - Comparativement à 132 en 2015

- Il y a eu 87 cas d'abus verbaux (insultes, langage obscène et propos sexiste, contestations de décisions)
 - Comparativement à 73 en 2016
 - Comparativement à 53 en 2015

- Il y a eu 51 cas de violences (frapper, participer à une bagarre et violence)
 - Comparativement à 54 en 2016
 - Comparativement à 50 en 2015

Afin de réduire le nombre de dossiers transférés en audience, deux changements ont été mis en vigueur

1. Nous avons imposé des peines plus sévères surtout avec l'application de peines minimums inscrites aux règlements.
2. Le Comité a traité plus de dossiers sans audition, ce qui a diminué de beaucoup, le nombre d'audiences.

L'ARSC est membre du Comité d'analyse de la discipline de la FSQ

Le comité provincial a entre autres, pour mandat d'apporter une certaine uniformité lors d'imposition de sanctions dans les 18 régions. Il devra aussi se pencher sur la hausse à l'échelle provinciale, de cas de fraudes identitaires et de violence ainsi que du type de sanction (financières ou suspensions) à imposer. Les résultats de ces travaux auront un impact certain sur le mode de gestion des comités régionaux qui de plus, devraient se voir confier la gestion des cas d'agressions envers les officiels, jusqu'ici traités par la FSQ. Le comité compte déposer ses recommandations pour application des nouveaux règlements dès 2019.

Conclusion

Il s'agit probablement de la tâche la plus ingrate qu'une poignée de bénévoles doit assumer. On peut aussi constater que les cas de violence graves diminuent légèrement, par contre les expulsions pour abus verbaux sont en constante augmentation depuis trois ans.

En tant que bénévoles qui ne sont pour la plupart ni juges, ni avocats, nous devons décider du sort des contrevenants avec les moyens dont nous disposons. Je tiens donc à remercier Mme Virginie Paquet ainsi que MM. Robert Topalian, François LaBrie et Joe Massi pour leur implication, sans oublier M. Michel Proulx pour son soutien administratif inestimable.

Mike Passarelli

Responsable du Comité de discipline, ARSC